

NOUVELLE LÉGISLATURE 2025 – 2030

Le Conseil administratif réélu a été assermenté lors de la cérémonie officielle qui s'est déroulée le 27 mai dernier à la Cathédrale Saint-Pierre.

La séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2025 a inauguré la nouvelle législature.

A cette occasion, 9 Conseillères municipales et 18 Conseillers municipaux, dont 13 nouveaux membres, ainsi que 3 suppléantes et 4 suppléants ont prêté serment.

Les 27 Conseillers municipaux au lieu de 25, ainsi que 7 suppléants, se réuniront une dizaine de fois en séance du Conseil municipal chaque année de ce nouveau quinquennat.

Le Conseil est composé de 5 partis politiques :

PLR AVEC 8 REPRÉSENTANT.E.S :

Mme Mélina BARRAS CAVE
M. Florian BARRO
Mme Sandrine BERNHEIM-von ROTH
Mme Marianne CHERBULIEZ
M. Bernhard HIRSCHSEL
Mme Kathia LEGER-WALRAVENS
M. Yves MONNAT
M. Alain PAUTEX
MM. Christophe BUCHWALDER et
Cédric ZUFFEREY, suppléants

VEYRIER-ENSEMBLE

AVEC 7 REPRÉSENTANT.E.S :

Mme Anne BATARDON-CHAVAZ
M. Andreas BERNEY
M. Joël JOUSSON
M. Sinan KAPANCI
Mme Valentine KUSTER
M. Fabrice SCHOCH
Mme Céline SEVERIN-FORFAIT
MM. Lenny BUCHS et
Stéphane DE WECK, suppléants

LE CENTRE AVEC 4 REPRÉSENTANT.E.S :

M. Charles HUTZLI
M. Max MÜLLER
M. Nicolas VERNAZ
M. Christophe ZURN
Mme Astrid RICO-MARTIN, suppléante

SOCIALISTES-VERTS

AVEC 4 REPRÉSENTANT.E.S :

Mme Nicole EGLOFF
M. William FERGUSON
M. Yves MESOT
M. Philippe SUDRE
Mme Gilberte BISSON, suppléante

LIBERTÉS ET JUSTICE SOCIALE – VERT' LIBÉRAUX AVEC 4 REPRÉSENTANT.E.S :

Mme Marielena GAUTROT
M. Jean-Eudes GAUTROT
M. René SCHWOK
M. Francisco TABOADA
Mme Marie-Lourdes DESARDOUIN,
suppléante



Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble)
M. Christian Robert (PLR)
M. Jean-Marie Martin (Le Centre)



M. Jean-Eudes Gautrot, Président
du Conseil municipal et
M. Christian Robert, Maire
pour la période du 1er juin 2025
au 31 mai 2026



Debout, de gauche à droite : Mélina Barras Cave, Lenny Buchs (suppléant), Kathia Léger-Walravens, Marie-Lourdes Desardouin (suppléante), Stéphane de Weck (suppléant), Sinan Kapanci, Fabrice Schoch, Andreas Berney, Jean-Eudes Gautrot, Christophe Zurn, Charles Hutzli, Yves Monnat, Cédric Zufferey (suppléant), Max Müller, Bernhard Hirschel, Christophe Buchwalder (suppléant), Alain Pautex, René Schwok, Joël Jousson, Marianne Cherbuliez, Anne Batardon-Chavaz, Marielena Gautrot.
Assis, de gauche à droite : Nicolas Vernaz, Florian Barro, Valentine Kuster, Céline Séverin-Forfait, Sandrine Bernheim-von Roth.



Gilberte Bisson, Nicole Egloff, William Ferguson, Yves Mesot,
Astrid Rico-Martin, Philippe Sudre, Francisco Taboada.



**AU 31 DÉCEMBRE 2024,
VEYRIER COMPTAIT
12'076 HABITANTS.**



CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 avril 2025

Mme Batardon-Chavaz (Veyrier-Ensemble) Présidente du Conseil municipal, revient sur les résultats des élections municipales du 23 mars qui, «témoignent d'une volonté de stabilité des communiers et confirment que l'engagement, le travail et la vision de l'équipe en place résonnent positivement auprès d'eux». «Une nouvelle sensibilité politique, Liberté et Justice Sociale, sera représentée au sein de l'hémicycle lors de la prochaine législature», informe-t-elle également en ajoutant que : «Cette diversité viendra enrichir les débats et nourrir les réflexions, toujours au service de la population».

Lors des communications du Conseil administratif, M. Jean-Marie Martin (Le Centre) Maire, rapporte les statistiques 2024 de la criminalité pour la commune, en les comparant à celles de 2023. Au nombre de 69, les accidents de la circulation ont diminué de 25%. Il n'y a pas eu d'accident mortel, ni de zones accidentogènes. On compte 75 affaires financières, comme en 2023, (essentiellement de la cybercriminalité économique). Les plaintes liées au bruit, émanant surtout de particuliers, passent de 28 en 2023 à 51 en 2024. Le nombre de cambriolages se monte à 102 contre 126 en 2023. Ils concernent les vols dans les cabanons, caves, garages, appartements et villas. 65 villas ont été cambriolées et 25 d'entre elles, sans vols avérés. Autre chiffre : 51 dommages à la propriété (53, l'an dernier). Enfin, les vols sont en légère hausse : 138 contre 116 en 2023. Ils concernent en majorité les vélos électriques et leurs batteries.

M. Martin rappelle la date de la réception donnée en l'honneur du skieur Tanguy Nef, le 14 avril dès 17h30 dans l'ancienne salle communale, avant de laisser la parole à M. Christian Robert (PLR) qui annonce la levée annuelle porte-à-porte des encombrants, le 21 mai.

Ce dernier répond ensuite aux questions posées lors du dernier Conseil municipal par M. Yves Monnat (PLR), Mmes Marielena Gautrot (Vert'libéraux) et Claude-France Matthey (PLR). Ainsi, le service des Routes et espaces verts entretient bien les routes communales aux abords des chantiers «pour autant que le passage de la balayeuse le permette». Le panneau d'affichage des informations communales, situé à l'angle de l'avenue de Crévin et du chemin Sur-Rang, étant en zone villas et sans espace public alentours, a été supprimé, comme quatre autres panneaux sur les onze que comptait la commune lorsque le Conseil municipal a pris cette décision en mai 2023. À Pinchat, il reste actuellement un panneau à l'école et un second, route de Troinex.

Le 7 mars, le long de la route de l'Uche, des sondages à la pelle mécanique ont bien été effectués «mais pour une étude géotechnique et pédologique et non pour de la géothermie», conclut le Conseiller administratif.

Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble) fait part de l'annulation de la soirée des promotions citoyennes, organisée en partenariat avec la commune de Troinex, faute de participants : 5 Veyrites sur 160 se sont inscrits cette année et un seul Troinésien sur 53. L'an dernier déjà, seule une quinzaine de jeunes y avaient participé. «Nous réfléchirons à ce manque d'engouement lors d'une commission des affaires sociales, société et promotion environnementale», indique-t-elle.

Elle annonce ensuite les prochaines manifestations ayant lieu à la salle Grand-Salève : la pièce «Le discours» le 9 avril à 20h00 ; du 8 au 25 mai l'exposition d'Alice Izzo «Tutti Frutti», dont le vernissage aura lieu le 8 mai à 18h30 ; la pièce «On ne se mentira jamais», le 9 mai à 20h00. Enfin, la 2ème édition de «Bourgeois en Fête» avec des concerts, spectacles, ateliers, marché aux plantons et stands de restauration, aura lieu du 16 au 18 mai à l'ancienne salle communale et sur l'esplanade.

Demande d'un crédit de construction de CHF 22'000'000 pour un équipement communal mixte à la route de Veyrier

Le coût de l'opération (avec des prix de référence, TTC et honoraires compris, situés entre CHF 1'735 et CHF 1'980 le m3) suscite le débat, même s'il s'explique d'une part, principalement par les différentes contraintes imposées par les services de l'État, eu égard à la valeur patrimoniale du bâti ancien et de deux arbres remarquables (le cèdre et le magnolia) à intégrer dans le projet comme «éléments à conserver» et d'autre part, par la volonté communale de réaliser des constructions écologiquement vertueuses. En dépit de cela, la qualité du projet est reconnue par l'ensemble des partis. La diversité de ses affectations permettra de satisfaire les besoins des associations comme ceux de la population.

M. Florian Barro (PLR) rapporteur de la commission des constructions, qui a examiné le crédit de construction du futur équipement, indique que celui-ci, dense, pourra faire l'objet d'une rationalisation sur certains de ses aspects ainsi que sur son montant. Les services de l'État - dont les demandes ont favorisé l'augmentation des coûts supportés en fine par la commune - rendent des préavis «toujours discutables». Il s'agira de «résister» à d'autres éventuelles requêtes de leur part, surtout si celles-ci se révèlent «excessives». Il stipule également qu'actuellement, bien avant le dépôt de l'autorisation de construire, «le degré de précision de la proposition à voter est de plus ou moins 15% (avec l'intégration dans le crédit de réserves pour divers imprévus de 10%). Des éléments restent aussi à préciser et le Conseil administratif y reviendra : les coûts d'exploitation des objets de rendement (c'est-à-dire, les logements étudiants) à intégrer au budget communal au titre des dépenses et recettes, et l'octroi possible de subventions qui sont à l'heure actuelle non comprises dans le devis estimatif pour ces logements. Face à ces réserves, la commission des constructions a demandé l'ajout d'un amendement à la délibération qu'elle a votée à l'unanimité : «Que le Conseil administratif informe le Conseil municipal de l'octroi de l'autorisation de construire en présentant le devis général révisé et s'assure de 60% des adjudications des travaux avant l'ouverture du chantier».

Les groupes Le Centre et Veyrier-Ensemble votent pour la délibération en disant rester attentifs aux informations transmises ultérieurement par le Conseil administratif.

M. Jean-Michel Baldin (Socialistes-Vert.e.s) approuve également le rapport, l'octroi du crédit de construction en vote immédiat, mais souhaite savoir sur quels critères seront attribués les différents locaux prévus pour les sociétés, les logements étudiants, et comment seront partagés les espaces mutualisés.

Les Socialistes-Vert.e.s souhaiteraient également que les loyers des logements restent abordables pour les étudiants. Mmes Marie-Lourdes Desardouin (Indépendante) et Marielena Gautrot demandent, quant à elles, un renvoi de la délibération en commission des finances, sécurité et administration afin que le risque financier pris par la commune soit mesuré et suivi par ladite commission. Mme Desardouin a déposé un amendement en ce sens.

M. Barro intervient pour signaler que ce renvoi ne sera d'aucune utilité en l'état actuel du projet ; ce que corrobore M. Robert en précisant que les attributions de la commission sont autres. Il rappelle que, selon la loi sur l'administration des communes (LAC), le Conseil administratif a, de toute façon, le devoir de revenir vers le Conseil municipal pour demander un crédit supplémentaire, si le crédit initial s'avère insuffisant. Le rapport de la commission des constructions est voté par 21 voix pour et 1 abstention, le renvoi à la commission des finances, sécurité et administration est rejeté par 19 voix contre, 2 pour et 1 abstention, et la délibération acceptée avec 20 voix pour et 2 abstentions.

Présentation des comptes communaux 2024

En remarque préliminaire, M. Martin souligne que le Canton, qui a publié ses chiffres de l'année 2024 en mars dernier, a enregistré un bénéfice de CHF 541 millions et une baisse de revenus fiscaux de CHF 359 millions par rapport à 2023, soit CHF 483 millions de moins sur l'impôt des personnes morales. Davantage d'incertitudes s'annoncent pour 2025 en lien avec la situation internationale.

Pour Veyrier, le compte de résultats 2024 présente CHF 38'553'369,53 aux charges et CHF 39'780'044,56 aux revenus ; l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'226'675,03. «En comparaison avec le budget voté en 2024 et en intégrant les différents crédits complémentaires et amortissements extraordinaires votés durant l'année, les charges restent inférieures de CHF 1'782'602 et les revenus excèdent les prévisions de CHF 2'143'882», déclare M. Martin. Cette différence au niveau des charges s'explique par la baisse des intérêts de la dette (pour un montant de CHF 341'790) et des amortissements inférieurs aux prévisions en raison de crédits non clôturés (ces postes-là représentent déjà à eux seuls plus de CHF 790'000 d'économie). S'y ajoutent : la baisse des subventions allouées aux crèches suite à de meilleurs résultats qu'escompté, pour un montant de CHF 465'291, et une augmentation substantielle des correctifs d'impôts des années antérieures pour les personnes physiques, en faveur de la commune, pour plus de CHF 560'000 (cette hausse étant toutefois atténuée par une baisse des revenus issus de la péréquation communale des personnes morales).

M. Martin conclut en disant que l'exécutif maintiendra son cap et demeurera prudent par rapport aux importants investissements présents et à venir, ainsi qu'aux charges liées au budget de fonctionnement.

Après avoir remercié le Conseil administratif et l'administration communale pour leur travail et la bonne tenue des comptes, tous les groupes, ainsi que Mme Desardouin, votent unanimement, à la fois pour une entrée en matière et pour le renvoi des comptes en commission des finances, sécurité et administration.

M. Olivier Duc (PLR), approuvé par M. Cédric Zufferey (Vert'libéraux) déplore que la baisse du centime additionnel n'ait été que de 1 centime, particulièrement dans ce contexte dominé par un budget communal excédentaire.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Demande d'un crédit de CHF 1'200'000 pour l'aménagement de bandes cyclables, de quais de bus et de passages pour piétons au chemin des Marais

Cet aménagement souhaité depuis plusieurs années consiste à créer des bandes cyclables dans les deux sens, mettre aux normes de nombreux arrêts de bus en les rendant accessibles aux personnes à mobilité réduite, créer des passages piétons à leur hauteur pour sécuriser la traversée du chemin des Marais et abaisser la vitesse actuelle de 60 à 50 km/h.

Le projet prévoit un gabarit de voirie de 7 m de large avec un mètre et demi de bandes cyclables par sens de circulation. Certaines parties de trottoirs devant être réduites afin de limiter au maximum l'empiètement sur la zone agricole ou des propriétés privées conserveront toutefois une largeur d'1m50 pour le passage des poussettes et véhicules de déneigement. La création de deux arrêts de bus nécessitera une emprise sur des terres agricoles appartenant à des privés. «Des négociations ont été engagées avec l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) pour une dérogation au sujet de l'empiètement sur la zone agricole, et une coordination est en cours avec la commune de Troinex pour définir les modalités foncières et financières relatives à l'arrêt de bus et à l'éclairage public qui se trouveront sur leur territoire», explique Mme Tagliabue qui annonce le début des travaux aux environs de la mi 2026 pour une fin estimée début 2027 pour la partie du chemin situé de la route de l'Uche au chemin des Bois; et la 2e partie des travaux – réalisée conjointement à la mise en séparatif des collecteurs – en 2027 pour une mise en service à la mi 2028. Après avoir demandé l'entrée en matière et le vote immédiat, les partis et Mme Desardouin acceptent la délibération avec 21 voix pour et 1 abstention. Ils se disent tous satisfaits de cette avancée, mais regrettent qu'il n'y ait pas l'aménagement de vraies pistes cyclables ; «les bandes cyclables restant relativement dangereuses», comme le souligne Mme Bessat-Macchi (Socialistes-Vert.es) «et la limitation de la vitesse à 50 km/h difficile à contrôler».

Demande d'un crédit de construction de CHF 9'800'000 pour un bâtiment dédié au parascolaire, au restaurant scolaire et au local de

production de chaleur sur le site de Bois-Gourmand

En mars 2024, le Conseil municipal a accepté le crédit d'étude en vue de ce projet qui a évolué en tenant compte du rapport de la commission des constructions et des échanges avec les différents partenaires. Ainsi, le futur bâtiment de R+2 comportera six salles, au lieu de quatre, avec un restaurant scolaire, alors qu'auparavant, était seulement envisagée une augmentation de la capacité d'accueil des restaurants scolaires. 400 repas pourront être servis lors de deux services dans trois salles séparées. De plus, pour répondre à la nécessité de changer la chaudière située dans le sous-sol de l'école, un local sera créé dans ce nouveau bâtiment. Ce point fera l'objet d'une proposition ultérieure. La construction, respectueuse de l'environnement, sera lancée en juin 2026 pour se terminer en septembre 2027. Considérant que ce bâtiment répond aux besoins toujours croissants d'accueil des enfants, tant pour les activités parascolaires que pour la pause méridienne, tous les groupes et Mme Desardouin entrent en matière et demandent le renvoi de la proposition en commission des constructions. Le groupe Le Centre aimerait que la question relative au remplacement de la chaudière soit déjà étudiée en commission : quel serait le combustible ? «Du bois ou du pellet, sachant que l'utilisation de pellets remet en cause l'entretien des forêts communales qui prévaut et n'irait pas dans le sens de la préservation du climat», spécifie M. Charles Hutzli (Le Centre). M. Baldin se dit du même avis, ainsi que M. Serge Luisier (Veyrier-Ensemble) qui souligne, par ailleurs, «la réduction du coût du projet (passé de CHF 10'500'000 à CHF 9'800'000) notamment grâce au réemploi d'équipements provenant de bâtiments destinés à être transformés ; une revalorisation qui mérite d'être relevée».

QUESTIONS ET DIVERS

M. Hutzli demande s'il est possible de connaître les statistiques de la criminalité établies par les agents de la Police municipale pour les comparer à celles de la gendarmerie cantonale.

M. Monnat indique que le PLR Genève a déposé un projet de loi au Grand Conseil pour que la compétence de la sécurité de proximité revienne uniquement à la Police municipale.

M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) demande au Conseil administratif de se renseigner auprès de l'Office cantonal des transports (OCT) pour connaître sa position finale au sujet de la résolution pour une mobilité sécurisée dans le Val d'Arve qui avait été acceptée et envoyée au Conseil d'État en 2022. M. Martin lui répond que le Conseil administratif attend un retour écrit de l'OCT et du responsable du Département de la santé et des mobilités à ce sujet. Il les relancera.

M. Andreas Berney (Veyrier-Ensemble) s'enquiert de l'absence d'arrêt de bus dans le périmètre des Grands Esserts qui doit accueillir la future école et les salles de sport. N'apparaissent sur les plans qu'un arrêt route de Vessy et un autre au droit du chemin des Beaux-Champs. Est-ce la configuration définitive, auquel cas, cela signifierait que les élèves comme les usagers des salles de sport devraient prendre le bus à 300 mètres de là en traversant la route de Vessy ? Cela pourrait-il être revu ?

M. Hutzli spécifie que les Veyrites trouvent que le giratoire situé près du Stand de Tir fluidifie la circulation. Pourrait-on demander son maintien à l'OCT ? M. Robert répond que le Conseil administratif a décidé d'envoyer un courrier en ce sens, avec la demande de signaux lumineux pour un passage prioritaire des BHNS.

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 mai 2025

Ce dernier Conseil municipal de la législature débute par un hommage émouvant de Mme Anne Batardon-Chavaz (Veyrier-Ensemble) Présidente, et une minute de silence observée en la mémoire de M. Jacques Charles, disparu subitement. Conseiller municipal de 2015 à 2022, engagé dans les affaires sociales, «il était également un pilier du groupe Veyrier-Ensemble».

Elle informe ensuite de la réception d'une 1ère lettre du quotidien «Le Courrier» qui fait appel aux élus et collectivités pour sauver la presse régionale, et d'une 2nde de l'Écho du Salève au sujet de sa soirée annuelle le 24 mai à 19h30 à la salle Grand-Salève.

Lors des communications du Conseil administratif, M. Jean-Marie Martin (Le Centre) Maire annonce que la séance d'installation du nouveau Conseil municipal aura lieu le 2 juin à 18h30. En réponse aux demandes de M. Charles Hutzli (Le Centre) il rapporte d'une part, les statistiques 2024 de la Police la municipale, soit :

4'070 mains courantes, 4'381 amendes, 218 rapports administratifs et judiciaires, 179 interventions sur des chantiers, 5 arrestations, 58 contrôles de circulation, 102 affaires liées à la circulation, 43 interventions concernant les chiens, 18 pour nuisances sonores, 28 contrôles de personnes, 312 affaires relevant de la police de proximité, 116 causes de signalisations routières, 830 interventions pour des incivilités et 61 pour des haies non entretenues. Il indique la fin de l'initiative prévention cambriolage du printemps. 500 villas sur 38 routes communales ont été contactées et des flyers ont été distribués aux habitants non présents, pour une prise de contact avec les agents de la police municipale. D'autre part, l'Office cantonal des transports (OCT) qui a été sollicité a donné les avantages d'un carrefour à feux régulés près du Stand de Tir : un meilleur contrôle d'accès au réseau routier; la sécurité des cyclistes avec des voies cyclables continues jusqu'aux feux et l'amélioration de la vitesse commerciale des bus en priorisant les transports en commun.

M. Christian Robert (PLR) répond ensuite aux questions précédemment posées par MM. Andréas Berney, Sinan Kapanci (Veyrier-Ensemble) et Florian Barro (PLR). Selon l'OCT, un arrêt de bus ne peut être placé près de l'école des Grands Esserts en raison d'un accès qui doit être gardé pour les services de la voirie, pour les camions-poubelles, la déchetterie et un passage piéton.

Le service des Routes et espaces verts prendra des mesures afin qu'à l'avenir, les déchets verts déposés dans les containers au chemin des Bois ne restent entreposés sur place que la veille du ramassage. Pour l'entretien des bois communaux, et plus précisément des chemins, M. Robert spécifie que l'emploi de machines forestières se fait dans le cadre d'un chantier mandaté par ForêtGenève, l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) ou encore le propriétaire de la parcelle. L'intervention est surveillée par le maître d'œuvre, sous l'autorité de l'OCAN. Tous les travaux en forêt sont soumis au règlement de protection des sols et doivent suivre les prescriptions de l'Institut fédéral de recherches générales sur la forêt, la neige et le paysage. Les chemins non ouverts au public ne sont pas entretenus entre deux utilisations. Il indique, en conclusion, qu'un contact ayant été pris avec ForêtGenève, une séance d'information sur le sujet pourrait être organisée lors de la prochaine législature.

Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble) a le plaisir d'annoncer que la commune a obtenu le trophée de la transition énergétique 2025, décerné par les Services industriels de Genève, dans le cadre du programme Eco21. Elle annonce ensuite les prochaines manifestations, à retrouver sur le site internet de la commune.

Désignation au sein du Fonds de décoration

Le groupe Le Centre désigne M. Alain Kalbermatten en remplacement de Mme Vicente.

Bois-Gourmand - Crédit de construction pour un bâtiment dédié aux activités parascolaires, au restaurant scolaire et au local de production de chaleur

M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) souligne la qualité architecturale du projet, mais relève le problème du dimensionnement de la chaufferie : «Il sera nécessaire de définir la puissance du brûleur et le type de combustible avant de déposer l'autorisation de construire». Le point le plus délicat qu'il soulève concerne le recours de la commune à une entreprise totale pour la mise en exécution et la direction des travaux de ce projet qui a été réalisé en interne par les architectes communaux. «Qu'une collectivité publique fasse appel à ce type d'entreprise pose un vrai problème déontologique. Les entreprises totales sous-traitent en cascade et privilégient le coût de revient, au détriment de la qualité des matériaux et avec une absence totale de contrôle du maître de l'ouvrage (MO) en cours de chantier. Contrairement à un mandataire, elles défendent leurs intérêts avant ceux du MO». Il souhaite compléter le projet de délibération avec deux invites, afin d'intégrer les réserves mentionnées dans le rapport de la commission des constructions : qu'en cas d'adjudication à une entreprise totale, celle-ci se fasse après l'obtention d'une autorisation de construire en force, afin d'en connaître les conditions et que, si pour une question de planning, l'adjudication aux mandataires devait se faire avant l'obtention d'une autorisation de construire, la construction de l'ouvrage se fasse de manière traditionnelle par un bureau d'architecture d'exécution. En conclusion, M. Jousson indique que le groupe Veyrier-Ensemble ne donne pas de consignes de vote et laisse la liberté de choix à chacun de ses membres.

M. Robert s'avoue mal à l'aise sur cet aspect dit «déontologique» laissant entendre que dans ce corps de métier, certains travailleraient bien contrairement à d'autres. En revanche, il approuve le premier

amendement qui permettrait au Conseil administratif d'élaborer un cahier des charges précis à l'intention de l'entreprise totale pour éviter les surcoûts... mais la commune perdrait 8 mois. Par rapport au 2^{ème} amendement, le Conseiller administratif indique, que selon la Loi sur l'administration des communes (LAC), le choix des mandataires, l'établissement et la signature des contrats, comme l'exécution des décisions et des délibérations, entrent dans les prérogatives du Conseil administratif et non dans celles du Conseil municipal. Soutenant les deux amendements, M. Barro souligne, entre autres, qu'un mandataire architecte a l'avantage d'être aux côtés du maître d'ouvrage, c'est pourquoi, un assistant maître d'ouvrage (AMO) sera désigné pour le suivi du contrat de l'entreprise totale. Si le choix de la rapidité prime, cette dernière garantit effectivement les prix et délais, mais cela a un coût facturé, dans ce cas, dès le départ.

M. Jean-Michel Baldin (Socialistes-Vert.e.s) précise que le remplacement de l'actuelle chaudière à bois par des pellets remettrait en cause le partenariat établi avec ForêtGenève, producteur local de copeaux de bois. M. Robert répond que les questions relatives au chauffage seront abordées ultérieurement.

In fine, le rapport de la commission des constructions est unanimement voté; les deux amendements rejetés, avec pour le premier : 12 voix contre, 7 pour et 5 abstentions et pour le 2^{ème} : 14 voix contre, 5 pour et 5 abstentions. Le Conseil municipal accorde au Conseil administratif le crédit de construction d'un montant de CHF 9'800'000 pour engager les travaux avec 23 voix pour et 1 abstention.

Comptes 2024 de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV)

L'hémicycle approuve à l'unanimité le rapport de la commission des finances, sécurité et administration, ainsi que les comptes de la FIVV comportant CHF 3'356'233.69 aux recettes et CHF 2'496'060.04 aux dépenses, laissant apparaître un excédent de recettes de CHF 860'173.65, et le bilan au 31 décembre 2024 d'un montant de CHF 110'913'200.05.

Comptes 2024 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées «Les Rasses»

M. Yves Monnat (PLR) fait remarquer qu'il ne figure qu'un gros poste pour toutes les dépenses et l'annexe n'apportant pas davantage de détails, la bonne compréhension des comptes ne s'en trouve pas facilitée. Par ailleurs, il n'apparaît aucune entrée de fonds liée aux subventions. Soit la fondation n'a pas perçu les subventions demandées en 2024, soit la régie n'en a pas fait la demande. Le PLR souhaite que ce point soit thématiquement abordé auprès du Conseil de la fondation et la réponse apportée au Conseil municipal. Comme tous les autres partis et Mme Desardouin (Indépendante), il vote le rapport de la commission, ainsi que les comptes comportant CHF 313'833.56 aux recettes et CHF 163'594.90 aux dépenses, laissant apparaître un excédent de recettes de CHF 150'238.66, et le bilan au 31 décembre 2024 d'un montant de CHF 14'336'929.72.

Comptes communaux 2024

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la commission des finances, sécurité et administration, le compte de résultats pour un montant de CHF 38'553'369.53 aux charges et de CHF 39'780'044.56 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'226'675.03; le compte des investissements pour un montant de CHF 9'773'910.62 aux dépenses et de CHF 173'487.15 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 9'600'423.47; le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 134'086'390.52 et accepte les crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de CHF 520'532.89.

Projet de motion des Socialistes-Vert.e.s sur la municipalisation des espaces de vie et d'éducation périscolaires

M. Baldin souligne que cette motion a apporté des avancées intéressantes pour les familles veyrites : l'harmonisation des tarifs des crèches dès la rentrée 2025 «afin de rétablir l'égalité entre les parents» et la centralisation des inscriptions. Elle a également permis d'initier une étude qui «sera utile pour connaître les implications, notamment financières, d'une municipalisation et aider à choisir le type de gouvernance le plus adéquat pour les deux crèches qui seront créées à l'horizon 2029 aux Grands Esserts et sur la parcelle 5209». Les Vert' libéraux, Veyrier-Ensemble et Mme Desardouin approuvent la transformation de la motion en postulat qui permettra, au travers de l'étude mandatée par le Conseil administratif, de se forger un avis plus éclairé. Le Centre entre également en matière, en stipulant que «la commune dispose de suffisamment de moyens pour harmoniser les différentes prises en charge sans qu'une reprise en main communale complète des

► établissements ne soit indispensable». Mme Marianne Cherbuliez (PLR) présidente de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale, explique que le sujet a fait l'objet de plusieurs séances en commission, durant lesquelles ont été auditionnées différentes personnes (les directrices et collaboratrices des trois crèches de Veyrier, les dirigeants de pop et poppa, des représentants des communes de Lancy et de Bernex ayant opté pour une municipalisation). Ces auditions ont fait apparaître que «certaines affirmations avancées dans le projet de motion n'étaient pas avérées, (notamment en ce qui concerne un taux de rotation de personnel élevé, de mauvaises conditions de travail dans les crèches privées...) et que ce n'est pas le type de gouvernance en tant que tel qui assure le bon fonctionnement d'une crèche, mais davantage la personne la dirigeant. Dans le rapport que le Conseil administratif présentera au Conseil municipal, des correctifs sur l'exposé des motifs seront apportés. M. Olivier Duc (PLR) déclare qu'il ne votera justement pas ce texte auquel il n'adhère pas. M. Yves Mesot (Socialistes-Vert.e.s) répond, pour sa part, que la motion avait été rédigée en prenant appui sur des idées cantonales et que, entre autres, les tarifs des crèches privées ne sont pas moins élevés, ni les mêmes que ceux des crèches publiques. Il attend encore des chiffres s'agissant des prestations sociales des employé.e.s (2ème pilier, retraite...). Il termine en affirmant que cette motion a au moins permis de lancer un débat utile puisqu'il n'est pas terminé. Le rapport de la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale est voté à l'unanimité et l'unique invite du postulat : «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter les résultats de l'étude qu'il a mandatée au sujet des impacts d'une municipalisation des crèches, afin de choisir le type de gouvernance des futures crèches et une éventuelle municipalisation des crèches existantes», voté avec 23 voix pour et 1 contre.

Motion du groupe Veyrier-Ensemble pour une sécurisation routière des chemins communaux

Pour rappel, cette motion vise les chemins communaux concernés par les poches telles que définies dans la fiche n°15 du plan directeur communal. Les limitations de vitesse n'y sont pas toujours respectées, ni la suppression du trafic de transit sur ces axes. À la suite des discussions ayant eu lieu en commissions, la motion a été transformée en postulat avec quatre invites : étudier les possibilités de mettre en application les mesures énoncées dans la fiche n°15 du PDCom pour les chemins communaux du domaine public; prendre contact avec l'OCT afin de pouvoir établir des arrêtés de circulation limitant la vitesse et avec les co-propriétaires des chemins privés concernés par la problématique afin de les inciter à réaliser, par les moyens les mieux appropriés, les mesures garantissant la réalisation des poches étanches au trafic de transit et limiter la vitesse de circulation sur les chemins communaux du domaine public à 20 ou 30 km/h au maximum. Le rapport de la commission finances, sécurité et administration et le postulat, ainsi que ses quatre invites sont votés à l'unanimité.

Présentation du compte rendu administratif et financier 2024 qui sera consultable sur le site internet communal.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Demande d'un crédit complémentaire pour la rénovation et la mise en conformité des vestiaires du club de football dans l'abri PC de Grand-Salève

En mai 2023, le Conseil municipal a voté un crédit de CHF 1'900'000 estimé à plus ou moins 20% pour la construction des vestiaires de football du stade du village. Le coût total du projet s'est élevé, après travaux, à CHF 2'330'000, soit un dépassement d'environ 22,5% du budget voté. Le montant des postes les plus importants, dont les coûts ont augmenté, s'élève à CHF 391'000, soit 20,5% du total. Des coûts supplémentaires de CHF 119'000 sont dus à l'achat de mobilier non prévu et à la mise en place durant les travaux d'un container en face de la buvette du FC Veyrier Sports. Compte tenu de moins-values sur certains postes, le dépassement final se monte à CHF 430'000 TTC. Le Conseil administratif demande au Conseil municipal de lui ouvrir un crédit complémentaire de ce montant. Les Vert'libéraux, Veyrier-Ensemble, le PLR et Mme Desardouin demandent une entrée en matière et un vote immédiat. L'entrée en matière est votée à l'unanimité, le vote immédiat avec 23 voix pour et 1 abstention, et la délibération par l'ensemble de l'hémicycle.

Crédit de réalisation pour les travaux sur les chemins de Place-Verte et de Passoret relatifs au remplacement des candélabres et à la réfec-



FÊTE DU 1^{er} AOÛT 2025

Les autorités communales vous informent que les festivités se dérouleront sur le site de

Grand-Donzel dès 18h30.

Le programme de la soirée sera distribué prochainement dans toutes les boîtes aux lettres et sera disponible sur le site internet de la commune.

tion des enrobés suite aux travaux réalisés par les Services industriels de Genève (SIG)

Les SIG doivent réaliser des travaux sur les réseaux d'eau, de gaz et d'électricité sur les chemins de Place-Verte et de Passoret. Profitant de l'intervention sur le réseau électrique, la commune entend procéder au changement des 5 candélabres installés chemin de Passoret et remplacer les 18 candélabres existants au chemin de Place-Verte, par 32 nouveaux. Tous seront équipés de LED dont il sera possible de régler l'intensité lumineuse. Ces travaux, dont les SIG fixeront la date de démarrage, seront complétés par la remise en état des enrobés des routes et trottoirs. Pour ce faire, le Conseil administratif demande au Conseil municipal de lui ouvrir un crédit de CHF 1'115'000.

Le PLR, par M. Alain Pautex, accepte la demande de crédit et est favorable à un vote immédiat avec les recommandations suivantes : une gestion adéquate du trafic et la gratuité du parking de Grand-Donzel pour les habitants de ces chemins pendant les travaux, ainsi que la mise en place de la fibre optique sur le secteur. Les groupes Vert'libéraux, Le Centre demandent une entrée en matière et un vote immédiat; les groupes Veyrier-Ensemble et Mme Desardouin l'entrée en matière et le renvoi de la délibération en commission des constructions. M. Baldin aimerait savoir si le revêtement sera phono-absorbant. M. Robert répond que ce type de revêtement n'est pas utilisé pour ces chemins où la vitesse est limitée à 30km/h. L'entrée en matière est votée à l'unanimité, le vote immédiat avec 18 voix pour, 2 contre et 4 abstentions, et la délibération par l'ensemble de l'hémicycle.

QUESTIONS ET DIVERS

M. Mesot, qui a remarqué l'arrivée d'un camion livrant des pellets dans la cour de l'école de Grand-Salève à 11h15, au moment de la sortie des enfants, et le stationnement de celui-ci durant plus de deux heures, demande si cela est l'usage ou bien s'il serait nécessaire d'en faire la remarque à l'entreprise de livraison.

Des Conseillers municipaux, MM. Serge Luisier et Jean-Louis Gämperle (Veyrier-Ensemble), Mmes Maude Bessat-Macchi et Florianne Maye (Le Centre) dont c'était le dernier Conseil municipal, ont prononcé un petit discours après avoir remercié le Conseil administratif et l'ensemble de leurs collègues.

■ **Martine Urli**

**Très chaud
pour nous?
Trop chaud
pour eux!**



**Protégeons nos enfants
des fortes chaleurs!**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE



Clés
du Climat
Genève

Pour des étés plus sereins

**Quels sont les risques en cas de fortes chaleurs
et d'exposition au soleil?
Comment protéger les jeunes enfants?**

En période de fortes chaleurs, la vigilance et l'adaptation des conditions d'accueil sont primordiales pour assurer le bien-être des plus petits. Il s'agit d'offrir aux enfants un environnement sécurisé, même durant une vague de chaleur. Une attention particulière doit être portée aux nourrissons et aux jeunes enfants.

Effets du soleil sur le corps

Le rayonnement solaire est une source de bien-être mais il peut aussi être dangereux.

Le soleil stimule la production de vitamine D bénéfique pour les os, les muscles et le renouvellement des cellules. À plus fortes doses le soleil provoque des brûlures. Les risques liés à l'exposition au soleil sont présents été comme hiver et sont indépendants de la couleur de peau. Les enfants sont plus sensibles que les adultes, leur peau est plus fine et se répare moins bien. 80 % des dommages provoqués par le soleil se produisent avant 18 ans.

Il y a un lien direct entre le nombre de coups de soleil pris pendant l'enfance puis l'adolescence et le risque de développer un cancer de la peau plus tard dans la vie. Les yeux sont aussi très sensibles.

Quelle protection?

Mesures simples pour protéger les enfants contre les fortes chaleurs et les rayonnements nocifs du soleil.

1. Les hydrater régulièrement, même s'ils ne réclament pas à boire.
2. Rafraîchir la peau des enfants avec une serviette mouillée plusieurs fois par jour.
3. Habiller l'enfant avec des vêtements amples, légers, de couleur claire, un chapeau à large bord, des lunettes de soleil aux normes CE label 100% UV.
4. Protéger la peau: appliquer de la crème solaire (50+) en couche suffisante sur toutes les parties du corps non couvertes par des vêtements.
5. Ne pas exposer les enfants au soleil avant l'âge de 3 ans.
6. Sortir aux heures les moins chaudes, en évitant l'exposition directe de 10h à 16h, en particulier de mai à septembre.
7. Éviter les activités qui demandent un effort physique trop grand.

**Ne jamais laisser un enfant seul dans une voiture
ni dans une pièce fermée.**

Le coup de chaleur est un risque vital. Si l'enfant est inconscient ou s'il ne peut pas boire, **appeler le 144.**



En savoir plus



LES RESTAURANTS SCOLAIRES

UN SERVICE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

À Veyrier, les restaurants scolaires occupent une place importante dans le quotidien des enfants et de leurs familles.

Consciente de cette responsabilité, la commune veille avec soin à proposer des repas variés, équilibrés et de qualité, tout en étant attentive aux besoins nutritionnels, culturels et individuels des enfants.

Dans une démarche de durabilité, une attention particulière est portée à l'utilisation de produits locaux, de saison et issus de filières responsables, ainsi qu'à la réduction du gaspillage alimentaire.

A l'écoute des retours des familles et des partenaires, la commune poursuit ses efforts pour améliorer en continu l'organisation et la qualité de ce service.

L'objectif est de faire du repas de midi un moment agréable, sain et respectueux de l'environnement, pleinement intégré à la vie scolaire.



VEYRIER RENFORCE SON OFFRE DE LA PETITE ENFANCE UN ACCUEIL DE QUALITÉ, ÉTENDU ET ADAPTÉ AUX FAMILLES

La commune de Veyrier poursuit le développement de son offre en matière de petite enfance à travers ses trois établissements d'accueil (EVE) : Tour-de-Pinchat, Grand-Salève et Bois-Gourmand. Ces structures accueillent chaque année de nombreux enfants dans des environnements bienveillants, sécurisés et adaptés à leurs besoins.

Dans un contexte de forte demande, la commune a fait le choix d'élargir les horaires pour mieux répondre aux réalités des familles. Ainsi, les EVE proposent désormais un accueil continu sur la journée, permettant une prise en charge souple et complète pour les enfants de 2 à 4 ans. Les enfants de 12 mois à 2 ans continuent d'être accueillis sur les demi-journées.

Chaque EVE propose des projets éducatifs riches et diversifiés : activités sensorielles, jeux en plein air, éveil à la nature, expression corporelle, sorties culturelles et bien plus encore. Des moments de convivialité avec les familles, comme des ateliers partagés ou des fêtes saisonnières, renforcent le lien entre les parents, les enfants et les équipes éducatives. Portée par des professionnel·le·s formé·e·s, engagé·e·s et passionné·e·s, la petite enfance à Veyrier bénéficie d'un cadre pédagogique cohérent et dynamique.

Avec ce développement qualitatif et l'extension des horaires d'accueil, Veyrier affirme sa volonté d'offrir un service public moderne, attentif aux besoins des familles, et centré sur le bien-être des plus jeunes.

Il reste des places vacantes, n'hésitez pas à contacter nos structures pour plus de renseignements (<https://veyrier.ch/petite-enfance/>).

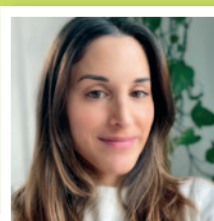
LES AUTORITÉS COMMUNALES SOUHAITENT LA BIENVENUE À



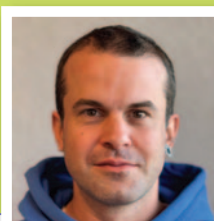
**MME LUZ MERY
GUTIERREZ GIGLI**
En qualité d'Employée
de cuisine au sein du
service de la Cohésion
sociale depuis le 6
janvier 2025.



M. ALBERTO CARIDAD
En qualité de Chef du
service des Finances à
100% depuis le 1er
février 2025



MME NATHALIE BOK
En qualité de Cheffe
du service Accueil,
communication et
développement
culturel à 100%
depuis le 1^{er} mars 2025.



M. BASILE THÉVENOZ
En qualité de Jardinier
à 100% depuis le 1er
mars 2025.



M. DAVID GRELLIER
En qualité de Coordi-
nateur Restaurants
scolaires à 50% depuis
le 1er mai 2025.

DÉPART POUR UNE RETRAITE BIEN MÉRITÉE



M. LUCIANO ARMELI a quitté sa fonction d'Adjoint du chef du service des Routes et espaces verts le 31 janvier 2025, après 15 ans et 6 mois de collaboration au sein de la commune.

Nous remercions sincèrement «Lulu» pour son investissement durant toutes ces années,

ainsi que pour la création et la mise en place des thèmes décoratifs et des illuminations qui ont accompagné l'esprit magique des fêtes de fin d'année.

Ont également quitté l'administration communale :

MME ANA GALIOTTO
a quitté sa fonction de
Secrétaire générale
adjointe le 31 janvier
2025.

MME SEJDIJE BERISHA
a quitté sa fonction
d'Employée de cuisine
le 28 février 2025.

Grands Esserts



Grands Esserts: une navette provisoire pour relier le quartier

La réalisation d'un nouveau quartier s'accompagne de nouveaux besoins en mobilité. Pour favoriser l'utilisation des transports publics, une navette provisoire - la ligne 97 - sera mise en service dès la rentrée scolaire du 18 août 2025. Cette navette assurera la liaison entre les Grands Esserts et le Bout-du-Monde, dans l'attente du prolongement de la ligne 7 prévu pour le mois de décembre 2025.

Cette nouvelle ligne accompagne l'arrivée progressive des habitants en facilitant les déplacements au quotidien.

La navette desservira notamment le centre sportif de Vessy. Grâce aux connexions avec les lignes 7 et 11, il sera possible de rejoindre facilement le centre ville de Genève, Carouge, l'hôpital et la halte du Léman Express Champel-Hôpital.

Du lundi au vendredi, la fréquence sera de 15 minutes aux heures de pointe. En dehors de ces plages horaires, la cadence sera de 20 à 30 minutes, y compris les week-ends.

Pour toute information complémentaire:

www.tpg.ch

T. 0800 022 021 20



Plus d'informations et inscription à la newsletter: www.grands-esserts.ch

© TPG

LES BONNES PRATIQUES QUAND JE PROMÈNE MON CHIEN

Ensemble, en laisse, pour mieux cohabiter



LES BONNES PRATIQUES QUAND JE PROMÈNE MON CHIEN

Ramasser, c'est respecter



Taille de haies

Informations utiles et règlement

- Les propriétaires, locataires ou exploitants sont tenus de couper **jusqu'à 4m50 au-dessus de la chaussée** toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.
- **Les haies ne doivent pas empiéter sur les trottoirs ni entraver la circulation des piétons et des véhicules.**
- Les haies doivent être taillées à une hauteur maximum de 2m à la ligne (c'est-à-dire de manière verticale et droite).
- Il n'existe plus de délais, l'entretien doit se faire **tout au long de l'année.**



Plus d'informations en scannant le QR code :



En cas de question, vous pouvez contacter l'agente de Police municipale Duvillard par e-mail : e.duvillard@veyrier.ch

Moustique tigre

Le reconnaître

1

Il est zébré de noir et de blanc et possède une ligne blanche caractéristique sur le thorax

2

Il est plus petit que la plupart des espèces de moustiques indigènes

3

Il est actif durant la journée, vole sans bruit et pique sans relâche, notamment au niveau des chevilles.



Il fait la taille d'une pièce de 5 centimes

Interventions communales

1

Semaine du 05.05

2

Semaine du 16.06

3

Semaine du 21.07

4

Semaine du 01.09

4 interventions annuelles

seront menées afin de traiter près de 1700 bouches d'égout sur la commune.



Pour en savoir plus, scannez ce Qr Code

Contact Service des Routes
et espaces verts

022 799 14 88